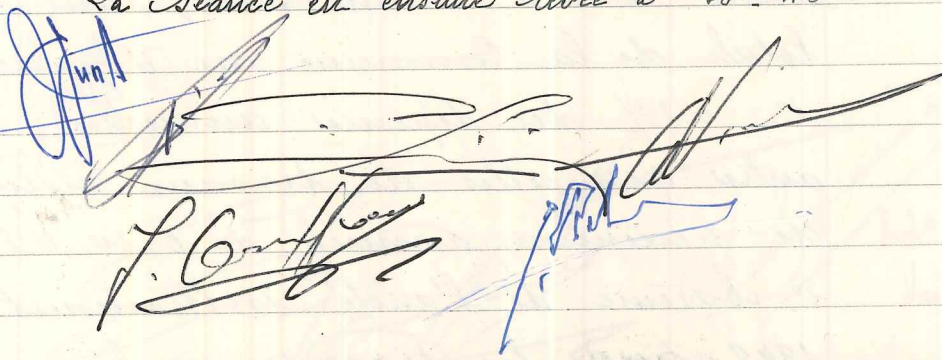


Monsieur Violette demande que l'éclairage public soit prolongé les
samedi et dimanche jusqu'à minuit.

Le Maire lui donne l'assurance que ce sera fait dès l'arrêt
de l'éclairage en semaine.

La séance est ensuite levée à 20 h 45



Séance du Conseil Municipal du vingt mai mil neuf cent soixante-et-un

Le vingt mai mil neuf cent soixante-et-un à dix
huit heures trente le Conseil Municipal de la Commu-
ne de Menmay, régulièrement convoqué, s'est réuni
à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
son Maire.

Étaient présents: M^l Judith Maire, Gérost, Violette,
Segrand, Truffaut, Farant, Robert, Bourcier, Cumant
(qui donne pouvoir à M^l Judith), Lozillon

Absents: M. H. Deneux, Baulieu, Gilles, Née, Rabier
Secrétaire M. Violette

Le Président ouvre la séance et compose avec l'Assemblée,
les bureaux de vote et de dépouillement pour les élections
cantonales des 4 et 11 juin.

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen du nouveau
réseau des voies communales, comprenant les voies
urbaines, les chemins vicinaux et les chemins ruraux
reconnus. Le Conseil Municipal approuve le classement
après certaines rectifications apportées sur intervention
de M. Farant et du Maire, et décide l'affichage
du tableau ainsi rectifié.

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur
Jacquette, Ingénieur des Ponts et Chaussées relative
au concours du service des Ponts et Chaussées
dans la gestion de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les
explications données par le Président, délibère

et décide de s'assurer le concours permanent du service des Ponts et Chaussées en ce qui concerne la gestion de l'ensemble de la voirie de la Commune. Les frais de gestion dus au service des Ponts et Chaussées étant calculés comme suit, tant que la population totale de la Commune ne dépassera pas 2000 habitants.

PAC.2. Vu et approuvé
Versailles le 2 septembre 1961
Pour le Préfet Le Secrétaire Général
signé Allouche

1° - 0,8% des dépenses annuelles du service de la voirie autres que celles de travaux neufs, avec minimum de perception annuel de 0,24 NF. par habitant.

2° - Barème de l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 pour les travaux neufs.

Le Maire lit une lettre de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (service départemental de Seine. et. Oise) remerciant de la subvention que le Conseil Municipal vote annuellement.

Vu et approuvé
Coblenz, Iscomnes, le 29 Mai 1961
Le Sous Préfet signé Allouche

En considération des grands services que cet organisme rend aux Anciens Combattants, âgés, malades ou dans le besoin, le Président estime que la subvention de 2 NF. est trop faible. Il demande qu'elle soit portée à 20 NF. Le Conseil Municipal en décide ainsi.

Le Maire donne le compte rendu de l'achat du matériel : Echelle Guggenus de 19m75 sur camion Lafly de 13 Chevaux type BSE

En compagnie de M^r Baulieu et du sous-Lieutenant Ghont il s'est rendu au dépôt des sapeurs pompiers de St Ouen le 10 mai et a procédé à l'acquisition de ce matériel aux enchères, au prix de 2000 NF. Monsieur Baulieu l'a ramené le soir même à Meurcy et l'a garé dans sa cour.

Vu et
Versailles
Pour le
Le Secrétaire
signé

Le camion échelle est en bon état, il était en service à Maisons-Alfort ces derniers temps et la dernière visite de mise au point date du 6 janvier 1961.

Il sera utilisé, après sa mise en peinture et les petits aménagements qui s'imposent, pour l'entretien de l'éclairage public, et par le service de sécurité au cas de sinistre dans les étages supérieurs des hauts immeubles.

Après diverses observations relatives au travail des cantonniers et à la présence de nomades en

bordure de la canalisation des eaux de la
banne ; après que Monsieur Louillon eût fourni
des renseignements sur l'évolution du projet de
construction des H.V. 6, la séance a été
levée à 20 heures.

[Signature]

[Signature]

Le vingt six juin mil neuf cent soi-
xante et un, à dix huit heures trente, le
Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est
réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous
la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. Judith Maie, Demeur Adjoint
Gérot, Paulien, Violette, Legrand, Gruffaut, Crumont,
Farant, Robert, Bourcier, Louillon, Née, Rabier, formant
la majorité des membres en exercice

Absent : M. Jelles

Secrétaire : M. Violette

*Lu et approuvé
Versailles le 18 Oct. 1961*

*Pour le Préfet
Le Secrétaire gen.
Lignier, illisible*

Le Président ouvre la séance et donne
communication à l'Assemblée, du dossier de l'assai-
nissement de la rue du Bel Sir et de la rue du
Général Leclerc, dont le coût s'élève à 144000 NF
Comme le projet soumis à l'Assemblée départementale
n'a été retenu que pour une tranche de 30.000 NF
pour laquelle une subvention de 15000 NF a été
accordée, les Ponts et Chaussées proposent que le
collecteur parte de la rue de Bel Sir, en supprimant
les cassis de la rue du Puits Massé et de la rue
de Bel Sir, pour aboutir au bassin de décan-
tation de la rue Canoville. Le coût de cette
canalisation serait de 45000 NF Il importerait
donc, que la partie entre les 30.000 NF et les
45000 NF soit également subventionnée, et demande
en sera faite au département. La part de la
commune, soit 22500 NF sera financée par le moyen
de centimes additionnels, comme en décide le Conseil